



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Libérations d'individus condamnés pour terrorisme - Rétention de sûreté

Question écrite n° 26204

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la menace que fait peser sur le pays la libération de 43 détenus pour des faits liés au terrorisme durant la seule année 2020. D'ici à 2022, plus de cent condamnés pour de tels faits seront libérés sans qu'il ne soit pour autant démontré qu'ils ne représentent plus un danger. Dès lors l'inquiétude est grande face au risque de récidive comme cela a pu se produire dans d'autres pays européens. Le défi est majeur pour les services de renseignement et l'annonce d'un contrôle administratif ne suffit pas à rassurer la population. Dès lors elle souhaite connaître les dispositifs qu'il entend prendre sans délai pour assurer une surveillance étroite des individus concernés en lui demandant notamment de préciser sa position concernant l'instauration d'une rétention de sûreté pour les terroristes tant qu'ils représentent une menace.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26204

**Rubrique :** Terrorisme

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 janvier 2020](#), page 545

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)